

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 319 du 16 février 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1702214S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2627 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630404S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2017:

Bardelet Pascal NIGEND : 126 131 NLS : 5 243 669

Chaillan Pascal NIGEND : 126 614 NLS : 5 280 715

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 février 2017.

*Le colonel, commandant par suppléance
la gendarmerie de l'armement,*

D. HESTAULT